

**No 6 Séance du Conseil général du jeudi 9 décembre 2021 à 19 h 00
A l'Aula du Centre des Deux Thielles**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 5 de la séance extraordinaire du 23 septembre 2021
3. Nomination d'un membre auprès de la Commission des agrégations et des naturalisations en remplacement de Mme Adela Girard, démissionnaire
4. Budget 2022
Arrêté 1430
5. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif au plan financier et des tâches et au programme de législature
6. Demande de crédit-cadre de CHF 1'050'000.00 pour la rénovation des salles de classes de 2022 à 2032 pour le collège primaire
Arrêté 1431
7. Demande de crédit complémentaire de CHF 185'000.00 pour la réfection globale de la grue mobile du port
Arrêté 1432
8. Demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 pour l'achat de 6 horodateurs
Arrêté 1433
9. Crédit d'engagement de CHF 374'000.00 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2022
Arrêté 1434
10. Motion du parti Vert'libéral intitulée « Modification du règlement spécial du Bourg afin de permettre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie cantonale »
11. Interpellations et questions
12. Divers

1. Appel

M. Thomas Froelicher, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir la 6^{ème} séance ordinaire du Conseil général de cette législature.

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : Bourquin Silvia, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Cuendet Denis, Fauro Massimo, Forster Vincent, Froelicher Thomas, Gabriel Reto, Gross Marie-Claude, Guizzard Fabrizio, Gütiger Nicole, Guye Olivier, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Anne-Lise, Kohler Cindy, Mallet Gregory, Muriset Christian, Muriset Jessica, Muriset Stéphanie, Petermann Jean Pascal, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Spring Denis, Wenger Lucas, Winz Fredy.

Excusés : Bovet Stephan, De Marcellis Pierre, Devenoges Jacques, Gremaud Cédric, Jeanneret Vincent, Kühni Ugo, Linder Thierry, Peluso Antonio, Perrenoud Stéphane, Perret-Gentil Roland, Pin André.

30 Conseillers généraux présents, majorité à 16.

Conseil communal

Présents : Bottinelli-Frigerio Maura, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Président:	M.	Thomas Froelicher	PSL
Secrétaire:	M.	Jean-Marc Jeanneret	PLR
Questeurs:	M.	Thierry Jaquier	CAN
	M.	Lucas Wenger (suppléant)	UDC

Le bureau du Conseil général a reçu la démission de M. Pierre De Marcellis en charge de la commission SI-TP. Le Conseil général prend acte de cette démission. La nomination de son remplaçant figurera à l'ordre du jour du prochain CG. Le CG souhaite la bienvenue à M. Jacques Devenoges en remplacement de Mme Adela Girard.

2. Procès-verbal no 5

Le Conseil général accepte le procès-verbal n°5 du 23 septembre 2021 par 29 voix sans opposition.

3. Nomination d'un membre auprès de la Commission des agrégations et des naturalisations en remplacement de Mme Adela Girard, démissionnaire

La parole est donnée à M. Peter Hofs qui propose M. Fredy Winz pour la commission des agrégations et des naturalisations en remplacement de Mme Adela Girard.

La nomination de M. Fredy Winz est acceptée par applaudissements.

4. Budget 2022 Arrêté 1430

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui souligne qu'après la mise en place des réformes de la fiscalité et de la péréquation, et comme déjà annoncé à maintes reprises depuis plusieurs années, sauf rentrées extraordinaires comme en 2020, le budget 2022 prévoit un déficit de CHF 1'071'375.-. Le résultat budgétaire est certes meilleur que celui de 2021 de CHF 271'000.--. Il ne constitue pas pour le Conseil communal une surprise. L'impôt des personnes physiques reste stable et il espère une légère reprise concernant l'impôt des personnes morales. L'année 2020 fut exceptionnelle. Donc revers de la médaille, la commune devient contributrice à la péréquation intercommunale des ressources pour CHF 390'000.- alors qu'elle en bénéficiait ces dernières années. Comme chaque année, les variations de + ou - CHF 50'000.- ont été listées en page 5 du rapport du Conseil communal. La présentation de ce dernier a été remanié et le CC espère que le législatif l'a remarqué et apprécié. Il remercie son auteur, Monsieur Arizzi. Il se tient à disposition pour répondre aux questions et remercie d'accepter le budget 2022 qui prévoit un déficit de CHF 1'071'375.-.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Monique Sieber, remercie l'assemblée de se référer au rapport de cette dernière et se tient volontiers à disposition pour d'éventuelles questions.

Prise de parole des groupes.

M. Yves Jakob, pour l'UDC, relève que lors de la séance de préparation, les débats furent fortement animés sur ce budget. Il est difficile de pouvoir faire une étude approfondie d'un tel document dans des délais aussi courts. C'est dans ces situations qu'il fait confiance à son représentant à la commission financière et de gestion, rapporteur de ces séances. Il n'ose pas imaginer les débats si les petits partis n'avaient pas ces rapporteurs de la CFG importants dans les groupes. Le premier point relevé est la dissolution du SEP2L (Service intercommunal de l'eau potable de l'Entre-deux-Lacs) pour diverses raisons qui sera remplacé par un prestataire externe. Du point de vue comptable, cela n'influence pas le budget. Le groupe UDC souhaite connaître le prestataire externe ou au minimum, savoir où en sont les transactions. Un autre point qui a fait débat est dans le chapitre 73010 « Gestion des déchets ménage », la position 31300.40, ramassage des déchets urbains. Il passe de CHF 234'800 à CHF 53'200, soit une diminution de CHF 181'600.- sur ce seul poste. Selon les explications fournies dans le cahier, cette diminution résulte du changement de prestataire. Ce qui interpelle est le fait de changer de prestataire ; le prix unitaire augmente (environ 94%), mais les quantités diminuent drastiquement (soit d'environ 88%). Dans le budget 2021, le chiffre se monte à 4'650 tonnes (compte 2020, 4'604 tonnes) et pour le budget 2022, il est de 543,5 tonnes. Le groupe a de la peine à comprendre le raisonnement et remercie le CC de les éclairer. Il adresse également ses remerciements au CC et à la CFG pour leurs explications dans le budget et leurs rapports. Le groupe UDC acceptera l'arrêté 1430.

Le PSL, par M. Fredy Winz, constate que le budget 2022 ressemble à celui de 2021. Les charges maîtrisables sont sous contrôle, les comptes autoporteurs sont dans le vert et la Commune est gérée avec sérieux. Il en remercie le Conseil communal, le chef des finances, M. Arizzi et l'administration communale. Il relève aussi que le Covid n'a pas fait exploser le déficit, du moins pas à ce stade. Mais les chiffres sont têtus ; les indicateurs sont dans l'ensemble mauvais, malgré une légère amélioration due au bénéfice extraordinaire de 2020. Même si le déficit du budget 2022 est de CHF 270'000.- inférieur à celui du budget 2021, il reste de l'ordre du million. Comme cela a déjà été dit et répété, il s'agit en grande partie d'un déficit structurel et le groupe socialiste encourage le CC à venir avec des propositions pour corriger cette situation dans cette législature encore afin qu'à moyen terme, le village reste un endroit agréable à vivre avec des infrastructures à la hauteur des attentes de ses habitants. Confiant dans cet avenir, le PSL accepte le budget à l'unanimité.

M. Jean-Marc Jeanneret, pour le PLR, remercie en préambule l'administration, en particulier M. Arizzi, chef de service, la CFG et le Conseil communal. Le parti comprend que l'élaboration d'un budget communal prend du temps. Toutefois, il constate que l'autorité suprême de la commune, le Conseil général, n'a que très peu de temps pour étudier les 122 pages du budget. Il relève avec satisfaction que les charges sont maîtrisées. Le résultat prévisible, soit un excédent de charge de CHF 1'071'375.- est dû à un manque de recettes. Bien que ces dernières soient budgétisées environ CHF 220'000.- plus élevées que pour le budget 2021. Il connaît la position du CC qui rappelle à chaque Conseil général qu'il faudra bien passer par une augmentation du coefficient fiscal. Toutefois, le PLR constate que les intérêts passifs se montent à CHF 572'575.- et les amortissements à CHF 2'583'375.-, soit environ CHF 3'000'000.-. Fort de ces constatations, le PLR invite le CC à étudier des solutions qui permettent de réduire la dette de manière durable (CHF 49'510'000.- pour les engagements à long terme). De plus, il constate que le plan des intentions comporte de gros investissements à venir. Trois pistes sont possibles pour le parti :

- Soit lier les demandes de crédit à des augmentations du coefficient fiscal limité dans le temps pour rembourser les emprunts nécessaires à cet investissement.
- Soit travailler sur un modèle public-privé pour certains investissements.
- Soit modifier la loi sur les finances de la commune et imposer à la commune de réduire de 1% sa dette annuellement. Et si ce n'est pas possible pendant 2 ou 3 ans de suite, d'augmenter le taux d'imposition fiscale automatique.

Le PLR ne peut cautionner la politique d'investissements telle que pratiquée aujourd'hui. Il va travailler dans ce sens et refusera à futur les demandes de crédit, si le financement n'est pas abordé de manière cohérente, sûre et durable. Le parti est prêt à échanger avec les autres partis hors du cadre des commissions pour gérer des idées et les mettre en œuvre. En conclusion, le PLR acceptera ce budget 2022 à sa grande majorité.

Prise de parole individuelle.

M. Frédéric Matthey souhaite apporter une précision concernant le SEP2L. Suite au départ du chef de service en avril 2021 et à des discussions avec les partenaires communaux, une solution commune n'a pas pu être trouvée. De fait, l'organisation intercommunale ne sera plus en place au 1^{er} janvier 2022. Le Landeron a trouvé une solution pour externaliser la gestion. La commune de Cressier a collaboré pour trouver la meilleure solution et un partenaire commun. Un cahier des charges détaillé a été effectué et une procédure a eu lieu pour adjuger le mandat pour les communes de Cressier et du Landeron à la société Eli10.

M. Roland Spring répond à la question de l'UDC concernant les déchets. Il y a une confusion dans les chiffres. Auparavant, la taxe était payée par rapport aux habitants (le chiffre de 4650 représente les habitants) et maintenant, le paiement se fait par rapport au tonnage. Donc, il n'y a pas malheureusement dix fois moins de déchets dans la localité, c'est la manière de calculer qui est différente.

M. Yves Jakob est satisfait de la réponse et annonce que l'UDC va accepter le budget.

Passage au vote de l'arrêté 1430. Ce dernier est accepté par 28 voix.

5. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif au plan financier et des tâches et au programme de législation

Le président rappelle qu'il n'y aura pas de vote, le CG prend acte de ce rapport.

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui rappelle que le plan financier et des tâches n'est pas voté et qu'il s'agit d'un rapport d'informations. Il est à constater que la présentation du plan financier ne correspond plus à celle faite ces dernières années. La distinction entre les crédits votés et à voter n'y figure plus. Les chapitres ont également été regroupés différemment. Le plan des intentions 2022 prévoit des investissements de CHF 3'840'000.- pour 2022 et CHF 15,5 millions jusqu'en 2025. Ces prochaines années, la CENE se mettra en place mais cela n'impactera pas les comptes étant donné qu'il s'agit d'un compte autoporteur. En page 6, des déficits attendus ces prochaines années tourneront autour d'un million. M. Roland Spring et le CC reste à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Prise de parole individuelle.

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret au nom d'un membre absent, souhaiterait disposer d'un tableau chiffré à jour, et aussi complet que possible quant aux intentions du CC, en particulier lorsqu'il faut se prononcer sur des crédits sur le long terme. Par exemple, le collège primaire avait déjà fait l'objet de travaux partiels de peinture en 2009. Le solde de ceux-ci et d'autres travaux sont proposés à partir de 2022 sur 10 ans, selon le point 6 de l'ordre du jour de cette séance. Or, à sa connaissance, cet investissement n'était pas mentionné dans le plan des intentions 2021-2026 et figure pour la 1^{ère} fois dans le plan des intentions du Conseil communal 2022-2025. Il n'a pas trouvé trace du futur remplacement du reste des fenêtres du C2T (couloirs, bibliothèque, entresol) dans la colonne « 2025 » du plan des intentions 2022-2025, alors que lors de la séance du Conseil général du 23 septembre 2021, il avait été dit

que ces travaux interviendraient «...d'ici une dizaine d'années... ». Il voudrait en connaître la raison. En synthèse, il conviendrait à l'avenir d'étoffer au mieux le plan des intentions de la Commune en y mentionnant les besoins et projets futurs d'envergure – en particulier les bâtiments – et en les chiffrant par objet. Cela permettra aux autorités de mieux définir les priorités dans le temps, et réduire les interventions en urgence sur des objets importants dont les besoins auraient pu être mieux identifiés et anticipés.

Mme Gilliane Bürli, au nom du PSL, souligne que la refonte du document laisse au législatif une difficile lecture de ce qui a été jugé comme non nécessaire jusqu'à 2025. Le PSL relève toutefois que l'exécutif a retiré l'aménagement de pistes cyclables et le soutien à la construction d'appartements avec encadrement. Il relève aussi le report de l'entretien des routes communales et souhaite que ces choix ne portent pas à conséquence sur le bon fonctionnement et l'image de la commune.

M. Roland Spring indique que n'ayant pas le plan des intentions sous les yeux, il lui est difficile de répondre. Mais il est presque sûr que le montant pour la rénovation des classes figurait au plan des intentions voté en 2021. Il va contrôler cet élément.

**6. Demande de crédit-cadre de CHF 1'050'000.00 pour la rénovation des salles de classes de 2022 à 2032 pour le collège primaire
Arrêté 1431**

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, qui sollicite un crédit global de plus d'un million pour divers travaux au collège primaire, travaux qui s'étaleront sur une dizaine d'années. Ces travaux peuvent être classés en 3, voire 4 lots à savoir :

- Les salles de classe feront l'objet d'un rafraîchissement au niveau des peintures, murs et plafonds, du parquet et du remplacement des luminaires par des leds.
- Les parties communes seront également rafraîchies.
- Des travaux importants se feront dans la salle de travaux manuels au sous-sol. Il faut savoir qu'elle n'était à l'origine pas du tout prévue pour accueillir une classe. Elle ne répond pas aux normes avec une hauteur sous plafond de 2m40 pour une pièce habitable. Le plafond est trop bas et le radier est fissuré. C'est pourquoi un abaissement de la dalle est prévu. Il est également prévu d'installer un lavabo et le chauffage.
- Installation d'un ascenseur à l'intérieur, dans la cage d'escalier.
- Travaux en toiture avec le remplacement des fenêtres en toitures et coupoles et révision de la couverture et de la ferblanterie.

Ces travaux figurent depuis plusieurs années au plan des intentions et sont annoncés à l'EORéN. Ils seront financés par la commune mais feront l'objet d'un dédommagement annuel de l'EORéN. Au nom du Conseil communal, il remercie l'assemblée d'accepter l'arrêté 1431.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

M. Yves Jakob, au nom de l'UDC, remercie le CC pour son approche du dossier et apprécie le fait de présenter l'ensemble des travaux afin que le collège soit un établissement répondant aux normes actuelles. Le fait d'échelonner les travaux en fonction de leur degré d'urgence sur 10 ans est louable. Le groupe UDC acceptera l'arrêté 1431.

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret au nom d'un membre absent, relève avec satisfaction que la commune est soucieuse du maintien d'un bon état de fonctionnement de ses bâtiments publics et en particulier ceux dédiés à l'instruction des jeunes. En effet, le 23 septembre dernier, une demande de crédit d'engagement de CHF 720'000.- était soumise pour le remplacement partiel des fenêtres du C2T. Aujourd'hui, un nouveau crédit-cadre de CHF 1'050'000.- est demandé pour d'importants travaux à réaliser au collège primaire sur une période de 10 ans. L'échelonnement sur une décennie est justifié par la décision de ne réaliser les travaux que pendant les vacances scolaires et par des degrés d'urgence différents. Cette manière de faire permettra certes à la commune de les financer à travers sa seule trésorerie, à raison d'environ CHF 100'000.-/ année, sans devoir recourir à un emprunt. Toutefois, il est légitime de se demander si au cours des 10 prochaines années, l'évolution des prix d'acquisition des produits nécessaires permettra de respecter le montant du crédit à voter ce jour. Il est aussi important de relever que s'agissant de travaux concernant les cycles 1+2, le syndicat de l'EORéN contribuera à leur prise en charge sous la forme d'un dédommagement annuel – d'une durée variable – équivalent à la charge d'intérêt et d'amortissement sur le montant de l'investissement global. Enfin, pour se conformer aux nouvelles normes en vigueur, outre une rampe d'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite, la commune dotera le collège primaire d'un ascenseur dans le nœud central de la cage d'escalier. Comme ce dernier sera installé sans fonds de fosse (donc sans travaux de maçonnerie importants), le PLR se demande s'il est prévu de l'entourer d'une cage et si le coût de cette dernière est inclu dans le crédit en objet. En résumé, il considère que l'ensemble des travaux de rénovation pour le collège primaire, bien qu'importants, sont nécessaires et supportables – puisque échelonnés sur 10 ans – et se prononce dans sa grande majorité en faveur de l'arrêté.

M. Fredy Winz, au nom du PSL, est heureux que des travaux de rafraîchissement et de mise aux normes soient entrepris dans ce collège historique. Si le groupe socialiste comprend bien que les travaux seront effectués pendant les vacances, il est toutefois étonné de leur durée prévue sur 10 ans ; cela lui paraît excessivement long. En général, on aime bien qu'il y ait un début et une fin avec une inauguration où l'on peut montrer le résultat. Après 10 ans, ce résultat aura de la peine à être vu. Il encourage donc vivement le Conseil communal à ramener la durée de cette rénovation à 5 ans et éviter une décennie entière de chantier. Le PSL accepte le crédit à l'unanimité.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote. L'arrêté 1431 est accepté par 29 voix sans opposition.

<p>7. Demande de crédit complémentaire de CHF 185'000.00 pour la réfection globale de la grue mobile du port * Arrêté 1432</p>

** Ce point a fait l'objet d'une présentation Powerpoint (images des pièces défectueuses)*

La parole est donnée à M. Jean-Claude Egger, chef des travaux publics, qui estime que le rapport et ses annexes soumis sont suffisamment explicites sans qu'il doive les résumer une nouvelle fois ce soir. Il apportera néanmoins les précisions suivantes au tableau proposé. La grue mobile, communément appelée « Travelift », est véritablement le poumon du port du Landeron. Sans cet engin, il serait impossible d'assurer tant les mises à l'eau que les sorties d'eau des bateaux qui y sont stationnés ; ceci, probablement au grand dam de leurs propriétaires. C'est fort de cet aspect, mais aussi compte tenu d'incidents potentiellement dangereux survenus dans le cadre de la manipulation du Travelift au printemps 2021 que le Conseil communal a choisi de diligenter une expertise approfondie de la grue mobile dès l'automne 2021. Il importait en effet de contrôler les capacités de charge ainsi que les

fonctionnements mécaniques et hydrauliques de l'engin pour assurer les sorties d'eau de la fin de saison 2021. Deux entreprises très spécialisées ont été choisies pour effectuer ces tâches : les maisons Stephan pour les contrôles de charge et AFICOR pour la mécanique, l'hydraulique et les commandes. Les résultats de leurs analyses figurent dans le rapport. Si le travail de l'entreprise Stephan a rapidement démontré que l'élévation des bateaux était compromise par le caractère défectueux des câbles, le contrôle de l'entreprise AFICOR allait révéler des « surprises » à répétition. Seule la structure générale du Travelift était déclarée saine et échappait à la critique. Aujourd'hui, en se projetant vers un avenir souhaité plus sécurisé, il faut relever qu'au terme des travaux envisagés, la commune a la garantie que l'engin sera certifié conforme à son utilisation par la SUVA. De plus, des contrats de maintenance par les entreprises engagées seront conclus et une formation du personnel tant de la commune que du Centre nautique à l'utilisation de l'engin est d'ores et déjà prévue. Compte tenu de tous ces éléments, le CC remercie l'assemblée d'accepter l'arrêté 1432.

Prise de parole des commissions.

Mme Monique Sieber, pour la CFG, préavise favorablement ce crédit au vu de l'état préoccupant de la grue, tout en soulignant l'urgence de ces travaux pour des raisons sécuritaires.

Prise de parole des groupes.

Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, demande que les autorités mettent tout en œuvre pour que, dans les années futures, ce portique soit entretenu régulièrement afin de ne plus arriver à cette extrême où il ne répondait pas aux normes de la SUVA. Si pas inclus dans les travaux ou pas déjà fait, la section socialiste demande de s'occuper également du moteur qui se rappelle au nez des promeneurs et utilisateurs du port chaque fois qu'il est utilisé. Le PSL soutient cette demande de crédit à l'unanimité. Au vu du nombre d'éléments décrits comme défectueux, rouillés, usés et mal lubrifiés, il est même surpris que ce portique fonctionne encore et qu'aucun accident ne se soit produit. Pour la sécurité du garde port et des usagers, il ne peut qu'approuver ce crédit complémentaire. Chats échaudés craignant l'eau froide, le parti socialiste fait confiance à l'administration communale pour le choix du sous-traitant.

Le PVL, par Mme Jessica Muriset, a pris connaissance du dossier concernant la demande de crédit complémentaire pour la réfection globale de la grue mobile du port. Il remercie le représentant du CC présent lors de la séance de groupe pour ses réponses. Elle relève l'extrême urgence des travaux et espère que ceux-ci permettront d'utiliser sereinement la grue à l'avenir. Pour ces raisons, le PVL acceptera à l'unanimité ce crédit.

Mme Monique Sieber, au nom du PLR, pense que les risques graves encourus par les utilisateurs, l'explosion des coûts et le mode de financement relèvent d'une gestion mal maîtrisée. Les travaux sont bien sûr indispensables pour garder des infrastructures de qualité dans le port. Le PLR espère, qu'avec ce crédit, la durée de vie du Travelift sera bien de 15 ans comme le prévoit maintenant le financement par amortissement. Le PLR va accepter l'arrêté 1432 à l'unanimité.

M. Reto Gabriel, pour l'UDC, peut comprendre que pour cette demande de crédit supplémentaire, cela peut faire grincer les dents de certains. Cette grue n'a jamais subi d'entretiens depuis des années et n'est pas certifiée par la SUVA. Une entreprise a commencé les travaux qui ont mal abouti. Bref, il faut laisser le passé et apprendre pour faire mieux. Cette grue doit être remise en état par des professionnels et être certifiée. Les services et contrôles annuels doivent être effectués, car cette machine de chantier lève plusieurs tonnes. Il faut aller de l'avant et s'estimer heureux qu'il n'y ait jamais eu d'accident. Il tient à remercier le garde-port, M. Alexandre Poggiali, pour les efforts fournis. Pour conclure, le groupe UDC est favorable à l'arrêté 1432.

Prise de parole individuelle.

Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, a une question concernant la maintenance. Elle souhaiterait qu'on lui rappelle dans le rapport où est écrit qu'un contrat de maintenance sera effectué annuellement.

M. Jean-Claude Egger souligne que la remarque du PSL est bonne et que le contrat de maintenance prévu ne figure pas dans le rapport adressé, mais cela apparaît dans le budget. Un montant de CHF 10'000.- est prévu et se répercutera d'année en année. Même si ce montant ne sera pas atteint chaque année, il faudra regarder avec les entreprises spécialisées les coûts qui devront être engagés pour la maintenance de cette grue.

Passage au vote. L'arrêté 1432 est accepté par 29 voix.

8. Demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 pour l'achat de 6 horodateurs Arrêté 1433

La parole est donnée à Mme Nadine Schouller, directrice de la sécurité publique, qui souligne que les horodateurs de la commune sont obsolètes et plus du tout adaptés. Régulièrement, il y a des surtensions ou des sous-tensions qui provoquent des pannes et les ASP n'arrivent pas toujours à les faire repartir. En conséquence, ils doivent faire appel au réparateur et des jours de fonctionnement, donc d'encaissement, sont perdus. C'est pourquoi, il a été décidé de les changer et les plus adaptés, simples d'utilisation et répondant aux critères de modernité et de facilité de paiement ont été cherchés. Il y a aussi le fait que la technologie 2G est progressivement désactivée sur les horodateurs Presto de la commune. Cela veut dire que toutes les données actuellement transmises (alarmes, niveau de la caisse, dysfonctionnements) ne le seront plus. Certains diront que cela fait plusieurs années que ce sujet est abordé, mais cette fois-ci, le contrôle échappe à la sécurité publique. Si ces appareils ne sont pas changés, ils coûteront de plus en plus chers et comme déjà dit, des rentrées seront perdues. Après analyse et sondages auprès d'autres communes, il est constaté que la durée d'amortissements est trop longue. C'est pourquoi, la commune a trouvé plus judicieux, étant donné également les éléments plus technologiques, d'amortir ces appareils sur 5 ans, soit 20%, en lieu et place de 10% sur 10 ans. Le modèle choisi est déjà installé dans plusieurs villages du Littoral et à La Chaux-de-Fonds où il donne satisfaction. Pour répondre à la demande et pour que chacun puisse choisir le moyen de paiement le plus facile sans avoir à compter sa petite monnaie, le Conseil communal remercie l'assemblée d'accepter l'arrêté 1433.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Mme Marie-Claude Gross, pour le PLR, indique que les horodateurs du village ne correspondent plus aux exigences actuelles ; raison pour laquelle des parcomètres digitaux sont proposés pour les remplacer. Ceux-ci possèdent toutes les fonctions multiples modernes et constitueront également un apport financier pour la commune. Le groupe PLR accepte l'arrêté 1433.

Les Vert'libéraux, par Mme Jessica Muriset, ont lu avec beaucoup d'attention le rapport concernant la demande de crédit d'engagement pour l'achat de 6 horodateurs. Au vu de l'attrait touristique du village, il est important que chacun puisse régler sa taxe de parking de façon simple. C'est pourquoi le PVL va accepter à l'unanimité cet arrêté.

Mme Anne-Lise Juan, pour le PSL, relève que ce crédit de CHF 35'000.- représente plus de la moitié de ce que sont censés rapporter ces horodateurs en une année. Lors de l'achat des horodateurs, la 3G était déjà bien implantée et on voyait arriver la 4G. Il est surprenant que la question de la 2G ne se soit pas posée à ce moment-là alors que l'on savait déjà qu'elle serait progressivement dépassée, et cela assez rapidement. A ce moment-là, personne n'en a tenu compte. Les alarmes ne seront donc plus transmises et il est dit de se mettre à la page pour de nouveaux modes de paiements. Jusqu'à ce jour, seuls quelques utilisateurs ont demandé d'autres moyens de paiement, tel que carte bancaire, etc.... Le PSL pense que tout un chacun peut toujours avoir de la menue monnaie sur soi. Il s'est aussi demandé ce que l'on allait faire des horodateurs actuels. A son avis, il n'y a aucune urgence à changer ces horodateurs qui fonctionnent encore, même s'ils perdent de leurs fonctionnalités et de leur fiabilité. Il se demande si on peut affirmer que de nouveaux appareils plus sophistiqués, donc avec plus d'électronique susceptible de tomber en panne seront forcément plus fiables sur la durée. La question reste ouverte. Le parti socialiste est d'avis de garder ces horodateurs jusqu'à leur complète usure et de reporter la demande de crédit. Pour ces raisons, à sa grande majorité, le PSL refusera la demande de crédit de CHF 35'000.-.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de la motion. L'arrêté 1433 est accepté par 22 voix contre 4.

9. Crédit d'engagement de CHF 374'000.00 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2022
Arrêté 1434

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui souligne que comme chaque année, l'exécutif demande un crédit pour divers travaux d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2022. Il y a une partie qui permet de couvrir des interventions non prévisibles pour l'entretien du réseau, une autre partie pour l'extension en fonction des constructions et une dernière qui concerne les mises à jour des armoires électriques qui, pour certaines, sont vétustes. Il reste à disposition pour toute question et remercie d'accepter cet arrêté.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

M. Denis Spring, au nom du PLR, indique que le législatif est appelé chaque année à renouveler ce crédit d'engagement pour le réseau électrique villageois. Ce crédit d'engagement offre l'avantage de maintenir les armoires de distribution basse tension aux nouvelles normes et d'assurer leur bon fonctionnement. Le deuxième avantage est de pouvoir agir rapidement en cas de pannes, d'améliorations, d'assainissements et d'extensions de ce réseau. Le groupe PLR acceptera l'arrêté 1434 tel que présenté.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote. L'arrêté 1434 est accepté par 29 voix.

10. Motion du parti Vert'libéral intitulée « Modification du règlement spécial du Bourg afin de permettre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie cantonale »

La parole est donnée à M. Vincent Forster, pour le PVL, qui rappelle d'emblée que le monde doit faire face à l'urgence climatique. Avec son dernier rapport, le GIEC tire un nouveau coup de semonce. En Suisse, plusieurs cantons proposent des adaptations légales afin de réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre. Il mentionne ici l'ambitieux projet du canton de Fribourg qui déploie sa politique climatique en fixant clairement les objectifs cantonaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de moitié d'ici 2030 et d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Le canton de Neuchâtel n'est pas en reste et s'est doté le 1er mai de cette année d'une nouvelle loi sur l'énergie. Son but est de réduire les émissions de CO2 de 60% d'ici 2035, d'augmenter la production d'énergies renouvelables et de réduire la consommation d'énergie par habitant. Pour les bâtiments existants, le remplacement de la production de chaleur fossile devra se faire par des énergies renouvelables lors du changement de chaudière lorsque c'est techniquement possible et n'engendre pas de surcoût. Mais, dans tous les cas, une part d'énergie renouvelable d'au moins 20% devra être respectée en prenant des mesures sur la technique du bâtiment ou par des mesures constructives qui devront être mises en œuvre ou avoir été déjà réalisées. Le remplacement d'installations à mazout par des pompes à chaleur (air-eau ou géothermiques) combinées à des panneaux photovoltaïques sont des solutions qui répondent parfaitement aux exigences de la nouvelle loi sur l'énergie et qui ont fait leurs preuves. Il se demande ce que peut faire une politique communale, avec ses moyens extrêmement limités, pour favoriser ou encourager ses citoyens à entrer dans une telle démarche. Une première action serait de très rapidement, adapter les règlements qui bloquent ce genre d'initiatives. Les bâtiments du Bourg se trouvent actuellement dans une situation « ubuesque », puisque d'un côté, le canton force la mise en œuvre d'énergies renouvelables et le plan spécial du Bourg (règlement communal datant du 1^{er} décembre 1993) interdit l'installation de système produisant de l'énergie renouvelable solaire. On a tous encore en mémoire le bras de fer que se livre ce citoyen de Cressier avec son slogan « lois et règlements = deux poids, deux mesures » suite au refus de la commune de lui accorder une autorisation à installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de son immeuble. M. Vincent Forster se demande s'il ne faudrait pas être proactifs et agir en rendant le règlement communal compatible avec les nouvelles exigences climatiques voulues par la Confédération et le Canton. Le Landeron devrait prochainement obtenir le label « Cité de l'énergie » ; ce serait une belle opportunité de monter un projet innovant démontrant la possibilité de combiner la production d'énergie solaire sur les toitures de bâtiments historiques et protégés. Il faudrait oser ambitionner la vision de devenir le premier bourg historique à être entièrement alimenté par de l'énergie renouvelable et autoproduite. Le groupe PVL pense qu'il est urgent d'agir. Certes, la révision du PAL va impliquer la révision du plan spécial du Bourg, mais il se demande si la commune a le luxe d'attendre encore plusieurs années. Les Verts'Libéraux sont persuadés qu'il faut agir vite ! Le CSEM avec l'EPFL a créé des panneaux photovoltaïques couleur terre cuite semblables aux tuiles traditionnelles. Un projet pilote mené par le CSEM a permis de démontrer qu'il était tout à fait possible de concilier protection du patrimoine et production d'énergie renouvelable. Avec la pose de films colorés, les nouveaux panneaux solaires développés par le CSEM peuvent prendre toutes sortes d'apparences, et notamment celle de tuiles traditionnelles. Le PVL est convaincu qu'il serait judicieux de compléter la commission actuelle du Bourg par de nouveaux acteurs délégués à la question énergétique, voire de créer un groupe de travail élargi au sein de celle-ci. Cette réflexion doit être proactive et se faire en parallèle du nouveau PAL, en recherchant des solutions optimales à cette question. Pour toutes ces raisons, le groupe PVL du Landeron demande au Conseil communal de créer une commission spéciale réunissant l'auteur du plan spécial du Bourg, un délégué de l'office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel ainsi qu'un ingénieur-conseil spécialisé dans les panneaux photovoltaïques (par exemple issu du CSEM) qui aura pour mission de rédiger un arrêté compatible avec les contraintes patrimoniales et

dans un souci d'une mise en œuvre financière acceptable permettant la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures du Bourg du Landeron.

Pas de prise de parole des groupes.

Prise de parole individuelle.

M. Jean-Claude Egger confirme que le PVL a entièrement raison. Dans tout l'exposé qu'il vient d'être fait, il pense qu'il n'y a que des vérités et qu'effectivement, il faut tenir compte de tous ces paramètres. Par contre, ce qui le préoccupe dans la façon dont cette motion est présentée, c'est la manière d'arriver à l'objectif voulu. La Commission spéciale du Bourg est opérationnelle, il y manque certes un spécialiste photovoltaïque qui pourrait d'ailleurs être du CSEM. Sinon, cette commission est déjà composée de tous les acteurs nécessaires qui sont :

- Le Conseiller communal en charge de l'urbanisme
- Le responsable communal de l'urbanisme
- Un représentant de l'Office du Patrimoine et de l'archéologie cantonal (OPAN) : Mme F. Hippenmeyer
- Un architecte-conseil indépendant : M. Baumann, Bienne
- Un ingénieur-conseil indépendant : M. O. Amstutz
- Un représentant de la Commission d'urbanisme : M. A. Peluso
- Un représentant de l'AVVL : M. J. Schull

Ce groupe représente déjà une force de travail intéressante avec des membres qui sont au clair au sujet du processus de rénovation du Plan Spécial dans le cadre du PAL. M. Jean-Claude Egger s'est penché sur une relecture du rapport de pré-étude validé par le canton dernièrement. En page 37, sous la rubrique « Préserver et valoriser le patrimoine bâti de grande qualité (Bourg, Faubourg) », il est dit que « *pour les projets dans la zone d'ancienne localité, effectuer une pesée des intérêts entre la préservation de la valeur patrimoniale du bâtiment ou de l'ensemble bâti, et une éventuelle densification ou l'adaptation du bâti aux exigences actuelles en matière d'énergie renouvelable, ...* ». Donc l'objectif est clairement donné, d'une part, par le Conseil communal qui a donné des indications aux mandataires, et d'autre part, par le Canton qui a validé cette pré-étude. En page 41, il relève avoir lu que dans le règlement communal d'aménagement, il fallait « *prêter attention à l'absence de règles sur l'énergie solaire dans le PS du Bourg* ». Il est vrai qu'actuellement, le règlement spécial du Bourg, comme l'a indiqué son préopinant, date de 1993. A cette époque, les panneaux solaires ou photovoltaïques étaient peu nombreux. Il n'y a rien qui figure à ce sujet-là. Il est donc prévu de modifier le Plan spécial du Bourg dans le cadre de la révision du PAL. Pour ce faire, la commission ne s'est pas intéressée qu'aux villages environnants mais a recueilli des informations comparatives avec le bourg d'Estavayer en se penchant sur la valeur OPAN dont l'échelle va de 0 à 6. Au niveau du Bourg, pour la Chapelle des Dix-Mille-Martyrs et l'Hôtel de Ville, la valeur patrimoniale est de 0. Cela veut dire que l'on ne peut pas toucher à ces bâtiments. Ensuite, il y a une échelle de 1 à 6 avec notamment, la zone des restaurants, comme le Nemours par exemple, qui a une valeur de 2. Donc il y aurait probablement des possibilités d'y faire quelque chose moyennant certains arrangements et pesées des intérêts, mais il n'en est pas convaincu. Il a aussi repris dans l'exposé de son préopinant la formule d'Alain Berset « aussi vite que possible, aussi lentement que nécessaire ». Car il pense que la commune a besoin de se pencher à fond dans le cadre de l'étude du PAL sur ce qu'il sera possible de faire à l'avenir avec les technologies photovoltaïques et l'énergie renouvelable avant de se précipiter et d'imaginer que les toits du Bourg vont être recouverts de ces panneaux. En allant plus loin, comme indiqué précédemment, la commune du Landeron s'est approchée de la commune d'Estavayer-le-Lac dont le Bourg ressemble étrangement au sien. L'administration d'Estavayer lui a fourni son PAL déjà terminé avec son plan spécial également terminé. Il est en train de comparer ce qui s'est fait chez eux et ce qui pourrait se faire au Landeron.

Passage au vote. La motion est acceptée par 16 voix contre 12.

11. Interpellations et questions

Le président indique qu'une question écrite a été reçue de l'UDC concernant les inondations subies en 2021 et est publiée dans le cahier de ce jour. La question écrite ne donne pas lieu à un développement. Le Conseil communal peut décider d'y répondre oralement ou de le faire par écrit dans un délai de deux mois à partir de la date de réception. Dans ce cas, le délai est fixé au 29 décembre 2021 et le CC y répondra par écrit.

Le bureau du Conseil général a reçu une autre lettre de la part de M. Andreas Bloch. Si l'assemblée souhaite prendre connaissance de ce courrier, elle peut venir en fin de séance auprès du président qui ne souhaite pas la lire par respect pour son auteur. Aucune réponse ne sera faite à ce courrier de la part du bureau du CG.

M. Peter Hofs souligne qu'à propos des flux de circulation à travers le village, beaucoup de gens vivent dans le quartier de Bourgogne où le nombre de maisons augmente. Les seules routes d'accès sont la Citadelle et la rue du Centre pour y entrer. La sortie peut se faire uniquement par le Faubourg. Il voudrait demander d'étudier s'il existe d'autres possibilités pour l'accessibilité de ce quartier. Les chemins d'accès en particulier ne sont pas très adéquats à son avis.

Le Conseil communal ne souhaite pas répondre.

M. Fredy Winz souhaite s'exprimer concernant l'affichage dans la commune. Pour les sociétés locales, les organisations privées, et les partis politiques (hors élections et votations), il devient difficile de trouver des endroits où poser des affiches. Il y a encore une dizaine d'années, on trouvait facilement une vieille porte de grange, un poteau en bois ou autre chose. Peut-être aussi qu'on se posait moins de questions. Il se demande s'il est envisageable pour la commune d'installer des panneaux ou des totems à quelques endroits du village où chacun pourrait afficher ce qu'il veut selon quelques règles simples à définir.

Le Conseil communal prend note et y répondra lors de la prochaine séance.

M. Denis Cuendet se demande quels sont les moyens de pression que pourrait éventuellement avoir la commune afin de pousser le canton à mettre des objectifs ou des taxes en œuvre pour faire baisser les émissions de CO2 de certaines entreprises comme la Raffinerie et la Juracime localisées non loin du Landeron. Sachant que plus de 50% de la totalité des émissions CO2 sont produites en Suisse par trois ou quatre entreprises actives dans le domaine du ciment et du pétrole dont deux sont à quatre kilomètres du Landeron. Ceci permettrait d'avoir des résultats substantiels en terme de réduction de CO2.

M. Frédéric Matthey va tenter d'y répondre ou d'apporter un bout de réponse. Au-delà du Canton qui a assez peu de marge de manoeuvre, c'est surtout des programmes-cadres de la Confédération de compensation de CO2, surtout en ce qui concerne la Raffinerie de Cressier qui doit définir des objectifs de réduction de ce gaz. Dans leur programme, ils ont notamment le chauffage à distance et les panneaux solaires. Finalement, ils sont soit négociés, soit imposés. S'ils ne les compensent pas de manière directe, ils doivent acheter des certificats pour pouvoir pallier à leur comptabilité énergétique. Pour les cimentiers, cela doit être probablement exactement la même chose. D'après lui, ces entreprises sont là parce qu'il y a des demandes des citoyens. Si ces derniers avaient d'autres modes de consommation et ne consommaient pas les produits qu'ils produisent, on n'aurait pas ces éléments-là. Donc, la

responsabilité individuelle pourrait également être une solution ou en tout cas, une partie de solution.

M. Cédric Caillet souligne qu'il y a 2 ans, lors du Conseil général du jeudi 12 décembre 2019 (voir PV N°21), il intervenait dans la rubrique « Divers » concernant la dangerosité du rond-point des Sauges. Il se permet de rappeler le contexte. En automne 2019, il y a eu trois victimes en quelques semaines impliquant des cyclistes. Ce giratoire est en ligne directe avec la sortie d'autoroute et beaucoup d'automobilistes ne ralentissent pas ou peu pour s'engager en direction de la Neuveville. Il y a deux ans donc, il souhaitait savoir si des mesures de modération du trafic allaient être prises afin de ralentir les véhicules. Il avait proposé quelques pistes, par exemple de poser un dos d'âne en plastique ou encore mettre un panneau jaune fluo du genre de celui qui était disposé à l'entrée des tunnels de Neuchâtel et qui annonçait les retraits de permis. Le sien aurait pu annoncer : « Ralentissez ! : déjà X accidents avec des cyclistes. ». M. De Marcellis, directeur de la sécurité publique à l'époque, avait répondu avoir reçu début décembre 2019, le responsable du Service des ponts et chaussées et que la problématique avait été soulevée. Il précisait qu'il ne s'agit pas de la compétence communale. Deux ans plus tard, rien n'a changé sauf le fait que d'autres accidents ont eu lieu entretemps, notamment le 29 octobre dernier. La victime, cycliste une fois encore, a dû être conduite à l'hôpital. Il tient aussi à rappeler que le chemin d'école de bon nombre d'écoliers passe par ce rond-point que ce soit à pied ou à vélo. Le Conseil général est parfaitement conscient qu'il n'est pas du ressort du Conseil communal d'agir sur des routes cantonales et qu'il en est de la responsabilité de l'OFROU. Mais ce qui est souhaité, par sa demande, c'est que le CC invoque l'urgence auprès de cet office fédéral afin que des mesures soient prises rapidement. Il serait regrettable que le prochain accident du rond-point des Sauges ait une issue fatale. Il remercie d'avance pour sa sensibilité à ce problème de sécurité.

M. Jean-Claude Egger souligne qu'effectivement, la première séance dont s'était occupé M. De Marcellis, était avec le SPCH qui n'a aucun pouvoir sur cet endroit-là puisqu'il s'agit principalement de routes qui ont trait au niveau fédéral. C'est donc l'OFROU des routes fédérales qui s'occupent de cela. Le CC a rencontré avec les ASP en mars 2021 M. Aquadro responsable OFROU des routes nationales sur le territoire landeronnais. Ce dernier avait dit qu'il agirait. Un ingénieur de l'OFROU était même venu et avait imaginé la façon de faire ralentir la circulation à cet endroit-là. La commune s'est retrouvée en septembre ou octobre à demander à l'OFROU ce qu'il en était et a appris que M. Aquadro était en congé maladie depuis le mois de mai et qu'il n'avait toujours pas repris le travail. Depuis, la commune a réactivé le dossier et a établi un contact avec M. Poffet qui a promis d'agir rapidement. Cette promesse date d'un mois et la commune l'a rappelé en début de semaine, parce qu'elle est parfaitement consciente qu'il y a un problème et qu'il faut arriver à rediscuter du tout pour que cet endroit soit sécurisé. Parallèlement à cela, les ASP ont développé une proposition d'un nouveau parcours pour les élèves venant de l'est de la commune afin qu'ils n'empruntent plus si possible ce giratoire, mais qu'ils continuent tout droit sur la rue des Brévards pour arriver au giratoire des Bornelets en prenant le sous-voie pour rejoindre le C2T par la rue du Faubourg. Cette proposition est encore à discuter. Monsieur Bourquin va en discuter avec M. Winkler, directeur du C2T, afin de savoir par quelle façon sensibiliser les élèves à ce problème. Cette proposition ne résout pas le problème des cyclistes adultes, mais permet au moins de protéger la population la plus fragile du village pour ne pas avoir d'accidents de jeunes adolescents ou enfants à cet endroit. La commune est sur le coup et va se débrouiller pour que M. Poffet donne une réponse en indiquant ce qu'il peut proposer et dans quel délai il peut mettre en place ces obstacles.

M. Cédric Caillet est satisfait de la réponse et espère que le CG sera tenu au courant de la suite.

12. Divers

M. Yves Jakob s'exprime concernant deux sujets. D'une part, il doit malheureusement constater qu'à ce jour, tout n'est pas rétabli au port. Même si le restaurant de la capitainerie est fermé, le Club nautique utilise son club-house durant cette période. Ce n'est pas tolérable que l'éclairage aux abords du bâtiment et de la place de parc n'ait toujours pas été remis en fonction depuis le mois d'août ; sans parler de la partie sud du port, où l'électricité est toujours en rade. Côté touristique, la commune peut faire mieux, même beaucoup mieux. D'autre part, le 30 novembre 2021, s'est tenue une séance du Conseil intercommunal du syndicat du CENE (Communauté des Eaux neuchâteloises). Durant cette séance, le conseil intercommunal votait son premier budget de fonctionnement pour l'année 2022. Le CI est composé de 14 membres des législatifs des communes de St-Blaise, d'Hauterive, de Cornaux, de Cressier et du Landeron. Il a failli ne pas pouvoir légiférer car le quorum a été atteint de justesse (soit 8 membres présents). Parmi les absents, il y avait des excusés, mais aussi des non-excusés, ce qui est regrettable. Il insiste auprès des partis d'encourager les personnes désignées à être présentes à ces deux séances ordinaires annuelles (une fois en fin d'année pour le budget et une fois dans le premier trimestre pour les comptes). Le budget voté et accepté concerne les frais d'exploitations de Viteos qui a obtenu le contrat pour l'exploitation du réseau. Le montant à charge de chaque commune-membre se monte à CHF 29'000.-. La réalisation du réseau jusqu'au bouclage final est sous la responsabilité du Comité de direction composé des cinq conseillers communaux issus des exécutifs des communes membres.

Mme Maura Bottinelli-Frigerio répond qu'elle est tout à fait d'accord concernant la problématique de l'illumination du port. Les temps sont effectivement extrêmement longs et frustrants. La partie sud du port avec les pontons mobiles a pu être réparée rapidement, car il n'y avait pas de modification à faire. Dans la partie nord du port où les pontons sont encore anciens, donc fixes, les armoires électriques ont été totalement submergées. La question s'est posée s'il fallait les réparer telles qu'elles étaient ou clairement modifier toute la structure afin que cela ne se reproduise plus. Avant de pouvoir prendre une décision, l'assurance a dû être contactée afin de savoir dans quelle mesure elle entrait en matière pour financer les travaux. En réponse, l'assurance paye les dégâts et les armoires endommagées. Par contre, tout ce qui est amélioration est à la charge de la commune. Maintenant, la décision de réparer les armoires a été prise. La société mandatée pour effectuer ces réparations est informée, le matériel a été commandé et elle viendra faire les travaux dès qu'elle sera disponible.

M. Yves Jakob ne veut pas en faire un débat, mais il parle de l'éclairage public. Il pense qu'il y a moyen de faire quelque chose pas trop cher, mais rapidement. En sortant du club nautique le soir à 17 heures, c'est nuit noire. Il ne va pas revenir sur la question écrite de l'UDC, mais uniquement pour savoir provisoirement ce qui peut être fait.

M. Frédéric Matthey souhaite apporter une précision concernant ce qui a été dit. Il ne s'agit pas de l'éclairage public au sens éclairage public communal. C'est de l'éclairage privé qui appartient au port et à ses propriétaires. Ce n'est pas sur le réseau d'éclairage public de la commune. Cette précision est à relever et semble relativement importante pour pas qu'il y ait d'amalgame avec l'éclairage dit public du réseau communal.

Mme Gilliane Bürli, au nom du PSL, concernant la question écrite du 16 septembre au sujet de l'arrêté 1307 et l'attribution de CHF 33'763.25 sur la politique de stationnement à cet arrêté remercie le Conseil communal d'avoir compris le mécontentement de la section et retiré le montant précité de cet arrêté. Ceci clôt son interpellation.

Mme Anne-Lise Juan revient sur son intervention lors du Conseil général du 23 septembre dernier. Elle a demandé qu'une information soit faite quant à la localisation des containers

verts communaux. M. Jean-Claude Egger avait dit qu'il en prenait note. Or, à ce jour, elle n'a vu aucun article dans le Bulcom et les mêmes personnes lui demandent toujours où se trouvent ces containers.

M. Jean-Claude Egger avoue que la situation n'a pas beaucoup évolué effectivement. Néanmoins, en se dirigeant sur le site internet de la commune, sous MémoDéchets, il y a tous les points de récolte qui sont indiqués. Il est conscient que la commune aurait pu en faire plus en ce sens que tout le monde ne va pas forcément sur internet et ne connaît pas l'endroit spécialement attribué à ces containers. Il va trouver un moyen d'informer la population sous une autre forme.

Mme Anne-Lise Juan est satisfaite de la réponse.

M. Peter Hofs informe que les associations du CAP (Centre d'animation socioculturelle jeunesse) et Le Landeron Après Demain s'unissent pour proposer la création d'un jardin participatif à côté du centre d'animation. Offrir un lieu de rencontre et cultivable aux habitants du quartier et créer un lien entre eux et les jeunes fréquentant Le CAP, voilà le but de ce projet qui sera réalisé les 13, 14 et 15 décembre prochains. Sur ces trois jours, les habitants des quartiers aux abords du CAP sont invités à venir mettre en place ce jardin par la construction de bacs en hauteur, ainsi accessibles au plus grand nombre. L'émission « Tout est possible » (anciennement « Cœur à Cœur ») de la RTS se déroulant à cette période, les deux associations en ont profité pour inscrire leur projet dans le cadre cette opération de solidarité organisée dans tous les cantons romands. Pour découvrir le projet, vous pouvez réécouter cette émission du mardi 7 décembre sur le site de la RTS ; vous y trouverez aussi plus d'informations à propos de tous les projets.

Mme Cindy Kohler indique que la semaine prochaine, les 15, 16 et 17 décembre, sur la place de la commune, se tiendra l'Animation de Noël. Plusieurs sociétés locales, chapeautées par l'USLL, se sont mises ensemble pour apporter un peu d'animation dans le village en proposant à manger et à boire durant ces trois soirs.

M. Frédéric Matthey, au nom du Conseil communal, souhaite aux membres du législatif et à leurs proches de Joyeuses Fêtes de fin d'année malgré la situation difficile et subie par chacun. Malheureusement, un verre de l'amitié ne peut pas être partagé ce soir comme fait traditionnellement.

Le président remercie l'assistance, souhaite également à tous de belles fêtes de fin d'année en prenant soin d'eux et de leurs proches et lève la séance. Il est 20h46.

Le président :

Thomas Froelicher

Le secrétaire :

Jean-Marc Jeanneret